

## ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis.  
Un an..... \$2.00  
Six mois..... \$1.00  
Etranger (Union postale)  
Un an..... f. 13. 50

# LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES."

## AVIS

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de l'ancienne adresse

Telephone : 2327

J. P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye pres Quebec

QUEBEC

SAMEDI 26 FEVRIER 1898

## LA FÊTE DE JEANNE D'ARC

M. François Coppée qui, depuis sa conversion, continue sa collaboration au *Journal*, de Paris, feuille libre-penseuse, sans doute pour réparer le mal qu'il a fait, consacre à Jeanne d'Arc le bel article que voici dans le numéro du *Journal* portant la date du 3 février :

Nous allons donc avoir une fête de Jeanne d'Arc, j'entends une fête périodique et officielle, car maintes fois déjà l'Eglise de France honora le souvenir de l'héroïne par de pompeuses et touchantes cérémonies.

Comme il ne saurait être question de "laïciser" la bonne Lorraine, "qu'Anglois bruslèrent à Rouen", les fêtes seront en même temps patriotiques et religieuses. Il y aura, sans doute, le matin, messe solennelle à Notre-Dame ; dans l'après-midi, revue de l'armée de Paris ; et, le soir—la date choisie est en mai—après avoir chanté les cantiques de la Vierge, auxquels on ajoutera bien une belle prière pour Jeanne, les fidèles du Mois de Marie se dirigeront vers le feu d'artifice.

Il faut nous réjouir de cet heureux accord. Nous n'avons pas si souvent l'occasion de voir tous nos compatriotes vibrants d'un sentiment unanime ; et en est-il un plus puissant, plus profond, que notre vénération attendrie pour Jeanne d'Arc ?

C'est un culte, à proprement parler, que nous avons voué à l'humble paysanne de Domrémy, qui, agenouillée dans le verger de la maison paternelle, à l'ombre du clocher de l'église, ne songeait qu'à la "grande pitié" qu'il y avait alors dans le royaume de France et prêtait l'oreille aux voix mystérieuses qui lui annonçaient que Dieu l'avait choisie pour chasser les envahisseurs. Elle représente et symbolise pour nous l'inébranlable espérance dans le triomphe définitif de la patrie, et plus nous sommes malheureux et attristés dans notre vie nationale, plus le souvenir de Jeanne d'Arc nous devient cher.

Nous traversons des temps bien laids et bien sombres. Vaincus, il y a vingt sept ans, après une résistance qui fut honorable et obstinée, mais — avouons le franchement — peu glorieuse, nous ne sommes pas sortis, comme on aurait pu l'espérer, meilleurs et plus sages de cette cruelle épreuve. Non seulement nous n'avons pas fait le moindre effort pour reconquérir nos frontières perdues, mais, dans notre pays diminué et se résignant à la défensive, nous n'avons pas su établir la prospérité l'ordre et la concorde. L'avenir ju-

gera très sévèrement, — j'en ai la ferme conviction—ce quart de siècle de notre histoire, où, retentirent seulement tant de paroles stériles. Mais l'heure présente est particulièrement sinistre ; et tout Français digne de ce nom songe en ce moment avec épouvante, devant le spectacle des discordes fratricides qui nous menacent pour demain d'un cataclysme social, à nos ennemis qui se réjouissent et à notre unique allié qui, peut-être, s'inquiète et perd confiance.

Dans notre angoisse, nous reprenons pourtant un peu courage en tournant nos regards vers le passé, en nous rappelant que notre pays a connu de bien pires détresses ; et c'est une consolation pour nous de voir, au fond des sanglantes ténèbres du quinzième siècle, dans une France épuisée par cent ans d'invasion et de guerre, surgir cette pieuse et radieuse figure de la Pucelle, qui n'eut qu'à brandir l'éclair de son épée pour éblouir et consterner les ennemis et pour ramener et fixer la victoire dans nos rangs. Quand on considère l'état lamentable du royaume, au moment de l'apparition de Jeanne d'Arc, et quand on constate que, peu d'années après, à la fin du règne de Charles VII, les Anglais n'avaient plus, en France, que la seule place de Calais, on demeure accablé d'admiration et l'on refuse aux plus pessimistes le droit de désespérer d'un pays, où a pu s'accomplir un tel miracle.

J'ai dit le mot et je le maintiens ; car rien de pareil n'existe dans l'histoire d'aucun peuple. Je viens de relire dans Michelet — qui n'est point suspect de mysticisme — le récit de cette prodigieuse aventure ; et plus j'y réfléchis, plus j'y découvre une intervention surnaturelle.

Un miracle ! Naguère encore, en prononçant ce mot, j'aurais sottement haussé les épaules. Parce que je n'ai jamais vu, de mes yeux vu, se produire un miracle, je niais tout, au mépris de cette vérité élémentaire que, s'il est un Dieu — et de son existence, je n'ai jamais douté — s'il est un Dieu tout puissant, créateur des choses visibles et invisibles, il est supérieur aux lois du monde physique, son ouvrage, et que rien ne lui est impossible. Maintenant mon orgueil a rendu les armes. Un jour, j'ai senti sur mon front le souffle de la mort, et en moi se sont réveillés l'horreur du néant et le besoin d'une vie éternelle. Alors, j'ai relu l'Evangile. Je l'ai lu comme il faut le lire, avec un cœur simple et confiant, et, dans chaque page, dans chaque mot du livre sublime, j'ai vu resplendir la vérité. Et je crois fermement aujourd'hui à tous ces miracles, d'ailleurs racontés, décrits, attestés par les évangélistes avec une sûreté et une précision de détails où éclate la

plus évidente et la plus complète sincérité.

Oui, Jésus a rendu l'ouïe aux sourds, la vue aux aveugles, le mouvement aux paralytiques, la vie aux trépassés. Il a répandu en prodigue, pendant son court passage en ce monde, ces bienfaits merveilleux pour prouver qu'il était le fils du Dieu vivant et pour fonder la religion qui, depuis dix neuf cents ans, donne la paix de l'âme à tous les hommes de bonne volonté. Cette foi en Jésus Christ que j'ai retrouvée, — car mon enfance fut chrétienne — je veux la garder en moi et désormais l'augmenter sans cesse, constamment, patiemment, sans me décourager aux heures de défaillance. Car si, parfois, je chancelle et j'ai peur comme saint Pierre, en marchant sur les flots, vous voyez pourtant que je vous obéis, Seigneur, et vous êtes là pour me soutenir !

Cette force miraculeuse qui émanait de la personne de Jésus, quand il était parmi nous, il l'a communiquée à ses disciples. Il peut toujours la donner à ses élus, dans une proportion moindre, sans doute, mais encore surnaturelle ; et je crois reconnaître le signe de cette puissance supérieure dans la mission et dans les actes de Jeanne d'Arc

Quoi qu'en pensent les esprits forts d'hôpital et les philosophes de clinique, il ne s'agit point ici de maladie nerveuse. Toutes les paroles de Jeanne qui nous ont été transmises respirent la plus ardente pitié, mais sont empreintes aussi d'un bon sens exquis, d'une raison parfaite. En elle rien d'une hallucinée. Elle a des apparitions, elle entend des voix ; mais "monsieur Saint-Michel" et "madame Sainte-Marguerite" lui parlent un langage très clair, lui donnent des ordres formels : quitter son pays et sa famille, aller trouver le Dauphin, délivrer Orléans, mener le roi à Reims et l'y faire sacrer. Et cette entreprise, impossible, absurde, si l'on songe à ce qu'est la pauvre enfant, — elle l'exécute avec une persévérance et un courage qui sont, en vérité, surhumains.

Certaines actes de la Pucelle tiennent encore, positivement, du miracle. Elle va droit au roi qu'elle n'a jamais vu et qui se dissimule dans une foule de trois cents gentilshommes. Elle commande qu'on aille lui quêrir une épée cachée sous un autel, dans une église où elle n'est jamais allée, dans un pays qu'elle ne connaît pas. Elle manifeste, de plus, son don de prophétie. Non seulement, elle prédit le succès de sa mission ; mais, après le sacre, quand on veut qu'elle continue à guerroyer, elle n'y consent qu'avec répugnance — car ses "voix" ne lui ont rien ordonné de plus que de faire sacrer le roi — elle prévoit dès lors les malheurs

qui la menacent, annonce sa mort prochaine.

Incrédules qui souriez au seul mot de miracle, faites attention à ceci : toute la vie de Jeanne d'Arc en est un.

Sa sainteté, d'ailleurs, est, pour ainsi dire, contagieuse. Les capitaines qui combattent auprès d'elle, Dunois, Xaintrailles, La Hire, hommes de sang, de pillage et de débauche, deviennent ; à son contact, bons, pieux et chastes ; et il en est de même de leurs rudes soldats.

Ce n'est pas, je l'espère, manquer de respect aux Saintes Ecritures que de se les rappeler, à chaque instant, en lisant l'histoire de Jeanne d'Arc. Quand Dieu lui donne sa redoutable mission, elle obéit sur le champ, sans hésiter, comme Marie à l'ange Gabriel. Elle semble dire, elle aussi : *Ecce ancilla Domini*. A Poitiers, interrogée par les subtils théologiens qui craignent qu'elle ne soit une sorcière, elle a réponse aux questions les plus embarrassantes, les plus dangereuses, et, à son tour, comme l'adolescent de Nazareth dans le sandhédrin, elle confond les docteurs. Quand, avec son bâton, elle chasse les ribaudes qui suivent l'armée, je reconnais le geste de Jésus brandissant des lanières sur les changeurs et les marchands de bestiaux et de colombes indécemment installés dans l'enceinte du temple.

Comment, surtout, ne pas évoquer les scènes de la Passion, devant la captivité, le procès et le supplice de Jeanne ? Elle aussi, elle est vendue et reniée. Comme dans la main de Judas, l'or de Winchester a sonné dans la paume du sire de Ligny, qui dispose d'elle comme de sa prisonnière de guerre et qui, en l'abandonnant au duc de Bourgogne, la livre effectivement aux Anglais ; et par une lâcheté aussi coupable que celle de Pierre dans le corps de garde du prétoire, celui qui détourne les yeux et ne semble la connaître, quand elle est en péril de mort, est ce roi Charles à qui elle a rendu son royaume.

La suivrons-nous dans toutes les stations de son calvaire ? L'évêque de Beauvais vous semble-t-il moins hideux que Caïphe ?...

Mais n'insistons pas sur le crime de Rouen ; car il fait honte, hélas ! à deux grandes nations ; car si l'Angleterre le commit avec perfidie et férocité, le roi de France en fut le complice par son ingratitude ; et l'épaisse et noire colonne de fumée qui s'éleva, le 30 mai 1431, de la place du Vieux-Marché, souilla en même temps les léopards et les fleurs de lys.

Une fête de Jeanne d'Arc ! Certes, nous applaudissons.

Ce jour-là, sous le ciel du printemps, le peuple se réjouira, en songeant avec fierté que le même sang

que le sien a coulé dans les veines de la pure, de l'intrépide bergère de Domrémy. L'armée fera le salut des armes à la statue de la Pucelle bardée de fer, et les drapeaux s'inclineront devant l'image de la jeune fille, morte à dix-huit ans, qui porta avec tant de vaillance et planta si haut sa bannière libératrice.

Quant à nous, les chrétiens, nous irons nous agenouiller devant la croix que la pieuse victime baisait avec tant d'ardeur sur son bûcher, et nous demanderons à Jeanne, vierge, sainte et martyre de prier Dieu pour la grandeur et pour la gloire de la France !

FRANÇOIS COPPÉE.

## L'abnegation de M. Chapleau

Considérons et admirons un instant l'abnégation, le dévouement, l'esprit de sacrifice du grand homme.

Dans son fameux manifeste, M. Chapleau dit :

" En 1891, je prenais l'engagement envers Mgr Taché, à la connaissance et avec l'assentiment de mon chef, sir John A. Macdonald, de faire rendre justice à nos compatriotes du Manitoba, ou de sortir du ministère si j'étais impuissant à tenir ma promesse."

Oui, M. Chapleau a fait des promesses à Mgr Taché dans une entrevue mémorable. Parlons-en !

C'était au printemps de 1891. Les élections fédérales allaient bientôt avoir lieu. Le bruit se répandit qu'une lettre épiscopale, très forte, devait paraître, insistant sur le règlement de la question scolaire avant les élections. A cette époque le désaveu de la loi était encore possible. Sir John Macdonald eut peur : il fallait, à tout prix, empêcher la publication de cette lettre pastorale dont on annonçait la préparation. M. Chapleau fut dépêché auprès de Mgr Taché, malade chez les Sœurs Grises de Montréal. Il fit, au nom du gouvernement fédéral, toutes les promesses d'usage en pareille circonstance, il prit tous les engagements voulus. Mgr Taché, si bon, si droit lui-même, n'a jamais pu croire à la fourberie d'autrui. C'était probablement son seul défaut. Il ajouta donc foi aux promesses de M. Chapleau, et la lettre, si réellement elle avait été écrite, n'a pas paru avant les élections, comme le gouvernement le redoutait.

On sait le reste : les élections eurent lieu ; le gouvernement de sir John Macdonald triompha ; mais il ne tint pas les promesses que M. Chapleau avait faites en son nom. M. Chapleau l'admet, puisqu'il prétend que c'est pour cette raison qu'il est sorti du cabinet. Voici ces propres paroles :

" En avril 1891, comme je l'ai dit plus haut, j'étais lié d'honneur envers Mgr Taché, à faire régler la question des écoles d'une manière satisfaisante ou sinon à sortir du ministère. Sir John étant mort, et n'ayant pas réussi à obtenir ce règlement de son successeur, je m'exécutai loyalement et j'acceptai le poste de lieutenant-gouverneur de Québec."

Ce loyalement est grand comme le monde.

Voici que M. Chapleau admet qu'il a fait à Mgr Taché des promesses qui n'ont pas été tenues ; et pour prouver

à l'archevêque, abusé et trompé, que lui, Chapleau, au moins, restait fidèle à sa cause, ledit Chapleau sort du cabinet... et se retire dans le magnifique fromage de Spencer Wood, avec des appointements de \$10,000 par année, sans parler des extras, ou des suppléments, comme on dit en France.

Nous ne croyons pas que l'histoire ait jamais enregistré pareil acte d'abnégation, de dévouement à une cause, de sacrifice de soi-même.

Mgr Taché a dû en être grandement édifié et délicieusement consolé !

Mais voici quelque chose qui rehausse encore le sublime héroïsme de M. Chapleau.

En se rapportant aux journaux du temps — savoir, le mois de décembre 1892 — on constate que la question des écoles manitobaines a été aussi étrangère à la sortie de M. Chapleau de la politique fédérale que l'a été l'affaire du Panama. S'il en est sorti, c'est uniquement parce qu'il ne pouvait pas obtenir ce qu'il voulait, non pour la minorité manitobaine, mais pour lui-même.

Pour s'en convaincre il suffit de lire, d'abord, sa lettre d'adieux aux électeurs de Terrebonne. On la trouvera dans la *Minerve* du 9 décembre 1892. Entre autres choses le grand homme disait à ses " chers électeurs " :

" Ce n'est pas sans un grand serrement de cœur que je me vois forcé, par ordonnance absolue de mon médecin, de quitter la vie politique active, de remettre mon mandat de député et de vous dire adieu. Depuis plusieurs années, je lutte contre une cruelle maladie qu'il m'est impossible de vaincre au milieu des occupations absorbantes du rude métier de la politique."

C'est nous qui soulignons. Comme on le voit, la raison ostensible de la sortie de M. Chapleau du cabinet était le mauvais état de sa santé.

Plus loin il déclare : " si mes forces reviennent", je retournerai dans l'arène politique. Il allait donc faire une cure à Spencer Wood, non point venger Mgr Taché !

Puis il faut lire un panégyrique de M. Chapleau que publie la *Presse* du 10 décembre 1892. On en trouvera de copieux extraits dans la *Vérité* du 17 décembre. C'est là qu'il faut chercher le motif vrai de la retraite de M. Chapleau.

Evidemment, c'était M. Dansereau, ou le suave M. Nantel qui tenait la plume ce jour-là, ou plutôt l'encensoir.

Dans cette réclame digne de feu Barnum on disait clairement que M. Chapleau quittait la politique fédérale parce qu'il y était entré " comme en camp ennemi et que l'on y redoutait toujours sa force et son prestige ". C'est-à-dire qu'on ne voulait pas lui confier le portefeuille des chemins de fer et des canaux qu'il convoitait !

Le panégyriste continue ainsi :

" Il eut les mains liées dès le premier jour, et si parfois il montra de la mauvaise humeur et des impatiences, c'est qu'en homme qui sentait sa valeur il se demandait parfois s'il ne valait pas mieux pour lui renverser les colonnes du temple qui auraient peu tenu contre son bras. Ce sentiment tout à fait humain le hanta plus d'une fois et si M. Chapleau a remporté bien des victoires dans sa vie, il peut se dire aujourd'hui que la plus grande qu'il ait gagnée est son propre apaisement contre ses légitimes révoltes. Car il n'a pas maintenant le reproche à se faire qu'il a contribué à amoindrir ou diminuer son parti qu'il laisse plus fort que jamais. Lorsque son

cœur saignait le plus violemment des coups de pieds d'ânes auxquels la riposte terrible aurait été un jeu d'enfant, lorsqu'il voyait de tous ses yeux (sic !) et comprenait de toute son intelligence qu'il tirait les marrons du feu pour d'autres, il n'hésitait pas, tout de même, à recevoir les coups et à peiner pour les autres, parce qu'il avait la religion du parti et qu'il ne pouvait pas se soumettre à la possibilité de l'amoindrir."

Ce portrait ressemble-t-il beaucoup à celui d'un homme qui se retire, avec calme et dignité, pour protester contre la violation d'une promesse, pour tenir un engagement solennel pris vis-à-vis d'un prince de l'Eglise et en faveur d'une cause sacrée ? N'est-ce pas plutôt la peinture fidèle d'un homme personnellement froissé, d'un politicien orgueilleux, mécontent, dépité, aigri ?

Il s'en va parce qu'il ne peut plus souffrir les ânes, ses collègues, et leurs coups de pieds ; mais il a soin, en les quittant, d'exiger d'eux qu'ils lui donnent un dernier coup de pied qui l'envoie jusqu'à Spencer Wood !

Nous mettons M. Chapleau et son unique défenseur, M. Nantel, au défi de nous indiquer quelque chose dans les journaux de décembre 1892 qui donne seulement à entendre que la fugue du grand homme était motivée par un sentiment de loyauté envers Mgr Taché.

La prétention émise par M. Chapleau dans son manifeste est tellement contraire à la vérité historique que le rédacteur du *Canada*, d'Ottawa, organe foncièrement bleu, n'a pu s'empêcher d'écrire ce qui suit dans son numéro du 10 février :

" Ceux qui n'ont pas entièrement perdu la mémoire, savent, au contraire, qu'il n'y eut, dans le temps, aucun désaccord entre sir Adolphe Chapleau et ses collègues sur la question scolaire, et que la raison qui le fit sortir du ministère est un différend qui s'éleva sur le portefeuille de ministre des chemins de fer."

" M. Chapleau préféra sortir de la politique active plutôt que de ne pas avoir dans le cabinet le département auquel il croyait avoir droit."

" Voilà ce qui se disait dans toutes les gazettes d'alors, et dans l'entourage immédiat du ministère."

Et voilà ce que dira l'histoire !

## LE CHEMIN DE FER DU KLONDYKE

Le parlement fédéral discute toujours le projet du gouvernement, le contrat Mackenzie-Mann.

A propos de ce projet il s'est glissé dans notre article de la semaine dernière une grave erreur de chiffres que nous nous empressons de corriger, bien que nos lecteurs aient dû remarquer eux-mêmes l'inexactitude. Ce n'est pas 25,750,000 acres de terrain minier que le gouvernement accorde aux entrepreneurs, mais 3,750,000 seulement.

25,750,000, c'eût été un peu fort, même pour un gouvernement libéral.

Trois millions et trois quarts, c'est déjà énorme comme prix de 150 milles de voie ferrée de seconde ou de troisième classe.

Et qu'on le remarque bien, cette voie ferrée reçoit en outre une forte subvention, en argent, de la Colombie anglaise, entre trois et quatre cent mille piastres, croyons-nous.

Quant à la valeur réelle des terrains

miniers que le gouvernement concède, il est impossible de la fixer maintenant. Un correspondant du *Star*, M. H. F. Bellew se basant sur les déclarations de M. Ogilvie, qu'on prétend compétent en pareille matière, porte la valeur des 3,750,000 acres à \$18,000,000,000. Vous avez bien lu : 18 milliards ! Il procède ainsi. Il divise ces terres en claims de cinq acres chacun, soit 750,000 claims.

Il fixe la valeur moyenne de chaque claim à \$25,000. Il y a des claims au Klondyke qui se sont vendus de \$50,000 à \$200,000 chacun ; et même un ou deux ont atteint le chiffre d'un million ; mais il prend pour point de départ le chiffre de \$25,000 par claim. Il n'y a pas de doute qu'en multipliant 750,000 par 25,000 vous avez 18,750,000,000. Ces calculs nous paraissent assez fantaisistes et nous ne les donnons qu'à titre de curiosité. Mais s'il est exorbitant de prétendre que la compagnie place ses 750,000 claims sur le marché au prix moyen de \$25,000 chacun, il ne semble pas excessif de croire qu'elle pourra les vendre au prix moyen de \$25. Eh bien, cela vous donne \$18,750,000. C'est un gros prix pour 150 milles de chemin de fer, même si ce chemin devait être de première classe.

Mais le grand point, pour nous, c'est la question de savoir si la route choisie est une route absolument canadienne ; et ce point ne s'éclaire pas. Il y a toujours lieu de craindre que le gouvernement des Etats-Unis ne nous fasse des embarras douaniers à Fort Wrangel où il faudra opérer le transbordement et entrer dans la rivière Stikine.

Déjà, pour éviter ces embarras, on parle de prolonger le chemin à un port de la Colombie où l'on serait certainement dans les eaux canadiennes et à l'abri des vexations de l'Oncle Sam. C'est 200 milles de plus de voie ferrée, soit encore 5 millions d'acres, à 25,000 acres par mille de chemin de fer.

La situation se complique par l'offre de M. Hamilton Smith qui s'engage à construire le même chemin pour un million d'acres de terrain minier.

## Le droit au plagiat

On appelle mon attention sur le premier-Lévis du *Quotidien*, en date du 8 février. Cela m'avait échappé. C'est pourtant un morceau délicieux qui mérite d'être dégusté. C'est intitulé : *La manie de la critique*. On le devine, il s'agit des *Poissons d'eau douce*.

M. Montpetit a trouvé deux journaux pour le défendre, non pas un seul, comme je l'avais dit. Je tiens à faire cette rectification, par amour de l'exactitude.

Je soupçonne le *Réveil* d'avoir pris fait et cause pour Montpetit, non parce qu'il approuve le plagiat, mais parce que, dans l'espace, c'est le journal de " cet affreux Tardivel ", comme dit Baies, qui a découvert le pot aux roses.

Quant au *Quotidien*, c'est bien différent. Il défend le cas de M. Montpetit par principe, parce qu'il est franchement partisan du plagiat. Il est favorable aux " emprunts forcés " en matière littéraire. Le *copiage* est une institution qu'il admire ; et l'on sent que si jamais l'auteur de cet article faisait un livre, il l'écrirait à coups de ciseaux.

C'est donc très sincèrement qu'il loue Montpetit et houspille la *Vérité*.

Toutefois, l'écrivain de Lévis pousse la complaisance pour le plagiat un peu loin. Il dit des choses d'un comique indicible. Citons :

« Un critique ne doit pas s'occuper de l'origine d'une chose; il ne doit pas en connaître la provenance. Il doit, pour faire une saine et impartiale critique, tout ignorer, sauf l'objet de son examen. Il ne doit regarder que la chose en elle-même, et strictement borner ses observations à l'objet qu'il détaille.

« Il n'y a pas de bonne critique en dehors de ces conditions.

« Que dirait-on d'un homme à qui l'on paie une somme due, disons de dix livres d'or, d'argent, de cuivre, etc et qui, avant d'accepter, s'informerait de la provenance de cet argent? »

On dirait, ma foi, que c'est un homme prudent, s'il a raison de soupçonner que les dix livres d'or ou d'argent sortent du coffre-fort d'un tiers.

Le *Quotidien* continue :

« Ce n'est pas l'origine de cet or, de cet argent, de ce cuivre qui en constitue la valeur. C'est de l'or ou ce n'en est pas; c'est de l'argent ou ce n'en est pas; c'est du cuivre ou ce n'en est pas. »

Messieurs les voleurs, filous, escrocs, cambrioleurs, et *hoc omne genus*, doivent regretter amèrement que la police, de tous pays, ne raisonne pas comme l'écrivain du *Quotidien*. Pincés par les représentants de la loi, ils n'auraient qu'à dire : cet or, cet argent que vous avez trouvé en notre possession, c'est bien de l'or, c'est bien de l'argent, n'est-ce pas? Et si on leur répondait : oui, ils ajouteraient : Eh bien! lâchez-nous; l'origine de cet or et de cet argent, ça ne vous regarde pas!

Et si la police avait sur le droit de propriété, en général, les mêmes théories que professe le *Quotidien* sur la propriété littéraire, elle lâcherait aussitôt les plus audacieux voleurs.

Il n'y a que les faux monnayeurs qui seraient exposés à aller en prison!

Le *Quotidien* dit encore :

« M. Montpetit en consultant la Blanche a tout simplement fait comme ses maîtres à lui, nos maîtres à nous tous. »

Le mot *consulter* est un joli euphémisme qui fera fortune dans le monde où l'on plagie.

Prendre au moins cent pages—dont 75 de suite—dans un seul auteur, et dire ensuite : oui, je l'ai consulté, c'est un mot sublime qui mérite d'être cité dans nos traités de littérature à côté du *Qu'il mourût*, de Corneille, ou du *He has no children*, de Shakespeare.

En consultant ainsi les livres des autres, n'importe quel imbécile pourrait produire n'importe quel nombre de chefs-d'œuvre, dans n'importe quel genre.

Moyen facile de multiplier les génies et les grands écrivains. Brevetez moi cela au plus vite.

Mais j'y pense : l'écrivain du *Quotidien* doit être hostile aux brevets, car les brevets sont une invention destinée à tirer une ligne de démarcation entre le *meum* et le *tuum*; mauvaise invention pour les voleurs, littéraires et autres; invention qui permet aux gens indiscrets, à la police et aux journalistes, de s'enquérir de l'origine, de la provenance des choses.

Ai-je besoin de dire qu'en dénonçant les plagiateurs de Montpetit je n'ai pas eu la prétention de faire de la critique littéraire proprement dite. Je sais aussi bien que l'écrivain de la rive droite ce qui constitue une vraie critique.

Le sergent de ville qui met la main sur un filou ne fait pas de la législation; il remplit des fonctions plus modestes, mais essentielles au maintien de l'ordre public.

J'ai déjà fait de la critique littéraire, j'en ferai encore; mais dans le cas qui nous occupe je me suis contenté du rôle de sergent de ville.

Mais badinage et figures de rhétorique à part, les principes littéraires du *Quotidien* sont honteux. Ils sont de nature à nous couvrir de ridicule et même d'opprobre aux yeux des étrangers.

J.-P. TARDIVEL.

## A PROPOS D'ESPRITS

M. le Dr Léonard A. Fortier écrit à la *Patric*, de Montréal, une série de lettres sur l'*Invasion des esprits dans le monde visible sur notre continent*.

Dans sa quatrième lettre, parue le 18 février, nous relevons le passage suivant :

« Et ce fut pour les esprits désincarnés une magnifique occasion de s'annexer aux dépens des incarnés égarés dans une voie pleine de périls; il y eut des désordres, des désordres graves, au sein des familles humiliées par des révélations infamantes; des troubles psychiques éclatèrent à la suite de ces communications entre les deux mondes, communications conduites sans aucune règle, mais à l'aveugle.

« Et personne ne fut étonné de voir le clergé jeter de l'eau froide sur l'enthousiasme provoqué par les tables tournantes: pasteurs catholiques et protestants luttèrent de zèle pour anéantir une pratique qui offrait réellement de nombreux dangers. Car le monde invisible étant une copie du monde visible, les esprits désincarnés inférieurs ne manquent jamais l'occasion de faire sentir leur influence aussi souvent qu'elle leur est offerte. »

C'est nous qui soulignons les mots *esprits désincarnés*.

Il y a dans ces mots une erreur, au moins philosophique, qu'il importe de signaler.

Nous le savons, les spirites prétendent que les phénomènes qu'ils produisent sont l'œuvre d'âmes humaines séparées de leurs corps—des *esprits désincarnés*, comme dit le Dr Fortier. Ils vont même jusqu'à enseigner, croyons-nous, que les seuls esprits qui existent, bons et mauvais, sont des *esprits désincarnés*, des âmes de trépassés.

La doctrine catholique enseigne tout autre chose, si nous ne nous trompons pas.

Dans les manifestations de beaucoup de soi-disant spirites il n'y a souvent qu'imposture et fumisterie; mais dans certains cas il serait puéril de nier la réalité des phénomènes et leur caractère surnaturel.

Mais dans les cas où la présence d'un agent préternaturel est constatée, peut-on attribuer les phénomènes à un *esprit désincarné*, à l'âme d'un trépassé? Nous ne le croyons pas, et nous appelons l'attention de M. le Dr Fortier sur ce point capital.

Ne faut-il pas tenir, rigoureusement, que dans les cas où il y a intervention d'un agent préternaturel, on a affaire, non pas à un *esprit désincarné*, à une âme humaine, mais à un *démon*, c'est-à-dire à un ange déchu qui n'a jamais été uni à un corps humain?

Peut-on admettre que les âmes des trépassés se prêtent ainsi aux expériences des spirites? Une semblable supposition nous paraît contraire à ce que les théologiens nous enseignent sur l'état de l'âme humaine après la mort.

Parmi les âmes des trépassés, les unes sont infiniment heureuses dans le ciel; il est impossible de supposer que celles-là s'amuse à causer des « désordres graves » sur la terre.

D'autres, et en très grand nombre, sont dans le purgatoire, expiant leur dette envers la justice divine et attendant leur entrée en paradis. Mais elles sont déjà *saintes*, et ne peuvent pas, non plus, venir sur la terre poursuivre une œuvre mauvaise et troublante.

Il y a aussi les âmes dans les limbes, en très grand nombre aussi; les âmes de ceux qui, morts sans baptême, n'ont cependant pas commis de péché mortel. Ils ne peuvent entrer au ciel à cause du péché originel; mais n'ayant pas eux-mêmes péché grièvement contre la loi divine, ils ne doivent pas être confondus avec les *damnés de l'enfer* proprement dit. Ces âmes, elles aussi, ne peuvent pas avoir la malice requise pour jouer le rôle que M. Fortier attribue aux *esprits désincarnés*.

Restent les âmes des réprouvés, les âmes

qui se sont condamnées à l'enfer pour toute l'éternité. Outre que les *damnés* sont dans une véritable prison d'où elles ne peuvent sortir, il ne semble pas que même les âmes perdues, quoique infiniment malheureuses, soient animées de sentiments hostiles à l'égard des hommes qui sont encore sur la terre. La parabole du mauvais riche indique, au contraire, que les réprouvés sont susceptibles de vouloir du bien aux *incarnés*, pour parler le langage du Dr Fortier :

« Et le riche dit : Je vous supplie donc, ô père, d'envoyer Lazare dans la maison de mon père,

« Car j'ai cinq frères, afin qu'il leur atteste ces choses, de peur qu'ils ne viennent aussi eux-mêmes dans ce lieu de tourments. »

Sans doute, les âmes des trépassés peuvent, avec la permission de Dieu, apparaître aux vivants; (1) mais ces apparitions ne sont pas soumises aux caprices d'un médium ou d'un spirite quelconque, et n'ont lieu que pour des fins dignes de la Providence divine.

Les esprits qui interviennent dans les manifestations des spirites—lorsque ces manifestations sont sérieuses—ne peuvent être que des esprits mauvais. Dieu, on le sait, laisse parfois aux démons une grande latitude pour tenter et éprouver les hommes; et ces anges déchus sont animés à notre égard d'une haine et d'une jalousie féroces qui les portent à nous faire tout le mal possible, à nous tromper, à se moquer de nous; à faire, précisément, ce que font les soi-disant *esprits désincarnés* des spirites.

(1) Selon l'opinion de plusieurs, ce ne sont réellement pas les trépassés qui apparaissent, mais des anges qui prennent leurs traits.

## LE REPATRIEMENT

Nous lisons l'article suivant dans le *Pionnier*, de Sherbrooke, bien placé pour savoir ce qui se passe sur la frontière et dans les Etats limitrophes :

« Chaque convoi de fer qui arrive de la Nouvelle Angleterre, nous amène un contingent plus ou moins fort de compatriotes qui reviennent au pays natal. Les grèves et la stagnation de plusieurs branches de l'industrie américaine sont les causes de ce mouvement de retour qui ne manquera pas d'augmenter largement le chiffre de notre population agricole, car la majorité de ces repatriés s'établissent à la campagne.

« D'après les renseignements que nous recevons des centres manufacturiers les plus affectés par la crise, ils se comptent par milliers ceux qui voudraient dire adieu à l'Oncle Sam pour venir se fixer en Canada; mais les ressources font défaut. Que feraient, en effet, ces pauvres ouvriers de fabrique s'ils venaient en trop grand nombre s'abattre au milieu de nous? Nos villes canadiennes regorgent de travailleurs et notre agriculture est loin d'être organisée sur une base qui lui permette d'occuper permanentment un surcroît de main d'œuvre.

« A moins d'adopter un nouveau système de colonisation, à moins d'organiser un mode de patronage qui offrirait aide et protection aux sans-travail ou les dirigeant sur les terres incultes, nous sommes condamnés à voir une partie des nôtres tomber graduellement dans les misères du prolétariat.

« Nous sommes convaincu qu'un système de colonisation qui offrirait aux défricheurs une direction éclairée, tout en leur assurant une protection efficace, donnerait d'excellents résultats et aurait pour effet d'accorder un refuge au trop plein des populations urbaines.

« Un pareil système devrait, pour devenir efficace, être conçu et mis à exécution en dehors de toute idée d'intérêt politique. Son fonctionnement devrait être absolument indépendant des exigences de parti.

« Dans ces conditions, le repatriement serait une œuvre possible et même assez facile à accomplir.

« Qu'on ne dise pas que ceux qui ont vé-

cu dans les villes sont impropres à la carrière agricole; c'est une erreur dont nous avons la réputation péremptoire devant les yeux. Nos Cantons de l'Est renferment partout des colons qui réussissent dans la culture du sol, après des années de séjour au milieu des grands centres.

« D'ailleurs, le retour à la vie champêtre devient une démarche forcée pour les populations qui se sont groupées outre mesure autour de la grande industrie.

« Les excès de production et le fléau de la concurrence, ont porté une atteinte fatale à la grande industrie. Ses beaux jours sont comptés.

« Les pauvres humains qui se sont laissés fasciner par sa prospérité passagère, devront tôt ou tard s'adresser à un autre élément pour obtenir leur pain quotidien.

« La terre offre en définitive, la meilleure ressource pour résoudre ce grave problème économique. »

NOTE DE LA RÉDACTION : — A notre tour nous dirons au gouvernement Marchand qu'il a, dans cette question de repatriement et de colonisation, une belle occasion de montrer qu'il est réellement ce qu'il prétend être : un gouvernement de réforme et de véritable progrès.

Qu'il laisse les choses scolaires à ceux qui ont le droit et le devoir de s'en occuper. L'éducation de l'enfance appartient à la famille et, pour les catholiques, à l'Eglise. L'Etat doit se borner à protéger l'école, à encourager les parents, à appuyer l'Eglise.

Le repatriement et la colonisation, voilà, au contraire, des choses qui lui appartiennent en propre, des choses dont il a toute la responsabilité. Sur ce terrain-là il peut prendre toutes les initiatives, opérer les réformes les plus radicales sans craindre de se heurter à une autre autorité.

C'est sans doute parce que le repatriement, la colonisation et l'agriculture appartiennent en propre à l'Etat que l'Etat s'en occupe si peu et ne sort pas de l'ornière creusée par la routine.

Tant de gens aiment à s'occuper des affaires des autres et à négliger leurs propres affaires!

Nous conjurons le gouvernement Marchand de faire des réformes, et des réformes radicales dans notre système de colonisation. Il y a là de quoi occuper toutes ses énergies d'ici à longtemps.

Qu'il commence par abandonner le système d'économie de bouts de chandelles. Qu'il rogne les autres services, s'il le veut; par exemple qu'il diminue l'indemnité scandaleuse des députés et des conseillers législatifs. Mais de grâce qu'il laisse à l'agriculture et à la colonisation leurs anciennes subventions, au moins.

Puis, qu'il dépense cet argent judicieusement, selon un plan mûrement préparé par des hommes compétents, en dehors de tout intérêt, de toute idée de parti.

Si le gouvernement Marchand veut faire cela, au lieu de s'acharner à bouleverser notre système scolaire, il aura tout l'appui de la *Vérité*; et cet appui ne lui coûtera pas un sou!

## S. S. LEON XIII

Le 20 février Sa Sainteté Léon XIII a célébré le vingtième anniversaire de son élection au Suprême Pontificat. Son couronnement a eu lieu le 3 mars. Le 2 mars Sa Sainteté aura 88 ans révolus. Malgré son âge avancé, l'auguste vieillard continue à jouir d'une vigueur intellectuelle extraordinaire, et même sa vigueur physique est remarquable. Il est tout à fait dans l'ordre des choses possibles que Léon XIII gouverne l'Eglise pendant plusieurs années encore.

La *Croix*, de Paris, 1er février, nous annonce la mort du Dr Péan. Il était l'un des plus célèbres chirurgiens du monde, un savant illustre. Il s'était toujours montré très charitable à l'égard des pauvres, et il est mort chrétiennement, ayant reçu les derniers sacrements, en pleine connaissance et avec une piété édifiante. Il était né le 29 novembre 1830.

## LE PERE WYNDHAM

## Et le "Freemason"

La lettre suivante a paru dans les principaux journaux catholiques d'Angleterre :

Monsieur,

Dans le *Freemason*, du 15 janvier, on trouve le commentaire suivant ; et comme le paragraphe est court, je me permets de le citer intégralement :

"Il n'y a qu'un point dans la lettre du P. Wyndham, que nous avons reproduit la semaine dernière, du *Tablet*, qui demande une réponse. Dans un premier article nous avons démontré que personne, excepté les Maîtres-maçons, ne peuvent devenir membres du Rite Ancien et Accepté. Conséquemment, notre excommunication du Grand Orient de France est suffisante, attendu qu'il n'y a pas la moindre sympathie entre cette société et le Suprême Concile de France qui reconnaît l'existence d'un Être Suprême et d'une autre vie. Nous ne sommes pas surpris que le Père Wyndham ait mêlé les différentes branches d'une Société à laquelle il n'appartient pas. Mais il nous semble que nous avons le droit d'espérer que nos assertions seront acceptées quand nous parlons des Frères, composant ces Sociétés, comme étant des hommes religieux, et obligés, en tout temps, de respecter les principes religieux d'autrui.

J'espère bien que, lorsque j'aurai commis une erreur, je serai toujours prêt à la reconnaître. C'est pourquoi, admettant que je me suis trompé quant aux relations entre la Grande Loge d'Angleterre et le Grand Orient de France, je retire ce que j'ai dit sur ces relations supposées.

Il y a en France, ainsi que je le comprends, deux sociétés distinctes n'ayant aucune communication l'une avec l'autre, outre, peut être, l'échange ordinaire des politesses. Ces sociétés sont : le Grand Orient de France et le Rite Ancien et Accepté, mais ce qui constitue un certain élément de confusion, c'est que le Grand Orient confère des degrés depuis 1 jusqu'à 33 inclusivement, s'appropriant ainsi à lui-même, ce qui appartient au Rite Ancien et Accepté.

Maintenant que j'ai avoué mon erreur, je sens avoir le droit de faire ma réclamation : qui est que, si je me suis trompé sur un point, j'ai eu raison sur dix. J'ai dit que la Grande Loge d'Angleterre reconnaît les Grandes Loges de Berlin, de Hambourg, des Pays-Bas, de la Suisse, du Danemark, de la Norvège, de la Suède, du Portugal, de la Hongrie et de la Grèce. Cette assertion est juste ; et c'est pourquoi je pense avoir gagné dix points contre un seul perdu. De plus, j'ai dit que la Grande Loge d'Irlande reconnaît le Grand Orient d'Italie. C'est un autre point qui n'est pas contesté. En dernier lieu, et justement par la correction que le *Freemason* a faite, il est établi que la Grande Loge d'Angleterre reconnaît le Rite Ancien et Accepté de France. Il me semble que ceci est assez, pour me justifier de penser (voyez ma lettre du 10 novembre 1897) que les paroles et les actions des autres sections de la société — en France et ailleurs — regardent la Maçonnerie anglaise. Jusqu'où il peut y avoir une responsabilité directe ou indi-

recte de ces discours et de ces actions, c'est là une autre question. Et quant à cela, je ferai cette seule remarque, savoir, que le "toast" proposé à Satan par le Grand Maître d'Italie, et reçu par l'auditoire maçonnique avec applaudissements, n'a jamais, (à ma connaissance, du moins) été nié ni répudié. Et, permettez-moi ici de corriger le *Cosmopolitan-Masonic Calendar* pour 1898. Le Frère Adriano Lemmi, qui proposa ce toast, n'est plus le Grand Maître du Grand Orient d'Italie. Il a été remplacé par le Frère Ernesto Nathan.

Encore un mot. Le *Freemason* dit que nous devons considérer les Francs-maçons d'Angleterre comme des "hommes religieux". Certainement ; mais, peu importe ce qu'ils peuvent être individuellement ; ils sont, comme Francs-maçons, des "hommes religieux" d'après les principes de la Franc-maçonnerie. Je ne doute pas que Socrate et Cicéron ne fussent des "hommes religieux". Quint-Curce était un "homme religieux", quand il sauta avec son cheval dans l'abîme, pour apaiser la colère des dieux. Mais ils étaient religieux d'après leurs propres idées, et j'admets complètement que les Maçons soient des hommes religieux, d'après la religion maçonnique. La religion maçonnique est une "religion naturelle". La race humaine aurait pratiqué une religion naturelle si elle avait été créée pour une destinée naturelle, mais le christianisme se pose comme religion surnaturelle, et voilà pourquoi elle est incompatible avec la Franc-maçonnerie. Nous n'avons pas deux âmes ; alors, nous ne pouvons pas avoir une vie de "religion naturelle" avec une âme, et une vie de "religion surnaturelle" avec l'autre. Si le christianisme est véritable, il faut que nous vivions d'une "religion surnaturelle" ce qui, naturellement, fait une nécessité d'exclure la Franc-maçonnerie, du moins, dans l'esprit de ceux qui ont des idées précises et bien définies sur le christianisme.

Francis M. WYNDHAM.  
St. Mary of the Angels,  
Bayswater,  
London, W.

Jan. 26 1898.

## RECHERCHES

Sur les publications et révélations relatives à la Franc-Maçonnerie depuis douze ans

(De la Franc-Maçonnerie démasquée)

(Suite et fin)

5. Le Dr Bataille consacre ensuite un long chapitre à la description d'une fabrique d'instruments de magie palladiste à Gibraltar. (*Diab. I*, p. 481 à 547.)

L'idée de ce chapitre ne lui serait-elle pas venue en lisant dans la *Magie pratique* de Papus ce suggestif passage :

"Le Groupe (indépendant d'études ésotériques) possède à Paris un laboratoire de magie pratique qu'il a mis à la disposition des membres spécialement chargés de cette étude.... Nous

avons en province un autre laboratoire où existe une fonderie et des machines-outils, ce qui nous permet de faire fabriquer en correspondance planétaire, tous les objets métalliques dont nous pourrions avoir besoin. (PAPUS, *Traité élémentaire de magie pratique*, 1893, p. 473.)"

6. L'auteur nous entretient plus loin de l'obsession protectrice et nous parle assez longuement à ce propos de l'amour que le démon Asmodée avait voué, d'après lui, à miss Diana Vaughan. (*Diab. I*, p. 710 à 720)

Nous allons voir que cette conception n'est pas aussi déraisonnable qu'elle le paraît de prime abord et que, en tout cas, les occultistes ne pourraient que difficilement la répudier.

Ces messieurs qui, on le sait, nient à tout propos l'existence des démons du catholicisme, admettent parfaitement l'existence d'êtres invisibles habitant le plan astral et qui répondent parfaitement, trait pour trait, à ces diables qu'ils raillent si agréablement. C'est du moins ce qui découle des enseignements des occultistes les plus en renom : Papus, S. de Guaita, etc.....

De ces êtres, les uns sont appelés élémentals ou démons mortels (*damone*). (PAPUS, *Magie pratique*, p. 400). Ces élémentals, on nous les montre n'obéissant qu'à qui les dompte. (PAPUS, *loc. cit.* p. 401). Bien mieux, on nous les dessine. (PAPUS, *loc. cit.*, p. 403, 406)

Ces dessins ont été obtenus dans un cas à l'aide d'un sujet placé devant un miroir magique en charbon qui s'est contenté de "suivre rapidement le contour des formes" et, dans un autre cas, à l'aide d'un ami de M. Papus qui, subitement, au cours d'une conversation, "eut la perception subite d'êtres et de formes étranges pendant quatre ou cinq minutes. C'est alors qu'il fit ces dessins en calquant, dit-il, exactement sa vision." (PAPUS, *Magie pratique*, p. 405.)

M. Papus convient lui-même qu'il y a "concordance de ces dessins avec les figures soi-disant diaboliques des vieux grimoires". (PAPUS, *loc. cit.*, p. 405). Nous ajouterons, nous, que les descriptions et illustrations de M. Papus confirment parfaitement l'exactitude des figures de démons donnés par le Dr Bataille dans le *Diab. au XIXe siècle* (I, p. 849 à 953), figures d'ailleurs copiées dans le *Dictionnaire infernal* de Collin de Plancy, ainsi que nous l'avons établi dans un précédent article.

Les occultistes admettent encore l'existence en astral de larves ou lémures. Ce sont, dit Papus, des "entités particulières que l'être humain, dans certaines conditions d'irritabilité nerveuse, génère dans son atmosphère astrale sous l'influence d'une grande peur, d'un remords, d'une haine violente". (PAPUS, *loc. cit.*, p. 421). Les occultistes enseignent que des larves peuvent déterminer des cas d'obsession, de possession, d'aliénation mentale chez certaines personnes. (PAPUS, *Magie pratique*, p. 421, et S. DE GUAITA, *Clé de la magie noire*, p. 184 et 177) Ils nous apprennent encore comment ces larves "deviennent, à l'issue de la

terrestre existence, les tortionnaires de l'âme". (S. DE GUAITA, *loc. cit.*, p. 184.)

Enfin, le plan astral serait encore habité par des "mirages errants, des élémentals, des ombres, des mauvais Daimones, des concepts vitalisés (élémentals artificiels des Théosophes), des puissances collectives fusionnelles (ou Eggrégories), des dominations théurgiques (ou faux dieux), des âmes humaines en instance d'incarnation, des âmes glorieuses et des anges célestes accomplissant une mission". (S. DE GUAITA, *loc. cit.*, p. 197.)

Mais revenons à Asmodée. Le Dr Bataille, en nous le montrant animé d'une affection jalouse pour sa fiancée, est resté parfaitement dans la tradition occulte. Voici, en effet, ce que nous dit S. de Guaita au sujet des élémentals :

"Ils ne sont pas, dit-il, incapables d'affection, et, qui plus est, de dévouement. Pareils à l'éléphant ou au chien, ils poussent parfois jusqu'au fanatisme l'amour que tel ou tel leur a inspiré, souvent à son insu. (S. DE GUAITA, *Clé de la magie noire*, p. 201.)"

7. Un épisode qui a fait couler beaucoup d'encre et qui nous a valu bien des railleries de la part des sceptiques est celui de la traversée d'un mur blindé d'acier par Sophie Walder, en réunion palladique. (*Diab. II*, p. 823 à 831.)

Pourtant les occultistes admettent parfaitement la possibilité de tels phénomènes. Voici, en effet, ce qu'on lit dans la *Clé de la magie noire*, œuvre de S. DE GUAITA (p. 430) :

"Des témoins dignes de foi affirment avoir vu le médium Dunglas Home, en chair et en os, se fondre et disparaître au seuil d'une porte close. Quelques instants après, ils relevaient le téméraire expérimentateur de l'autre côté de la porte, profondément évanoui, mais sans une égratignure, ni même une ecchymose."

8. On nous parle encore dans l'étrange compilation du *Diab. au XIXe siècle* (II, p. 838), d'un don de transformations successives qui aurait été particulier à Sophie. On nous la montre prenant tour à tour, au cours d'une expérience, les traits de Luther, Voltaire, Garibaldi, etc..... Ailleurs, nous la voyons recevoir un bouquet que lui offre galamment une grosse branche d'arbre (p. 835)

Nous ne pouvons nous empêcher de rapprocher de ce récit les lignes suivantes empruntées à la *Clé de la magie noire* (S. DE GUAITA, p. 192), où l'auteur nous entretient "du médium qui s'efforce de produire en public des fantômes astraux."

"Son vouloir, dit-il, étant apte à modifier l'aspect de ses coagulats (il s'agit ici de larves), il sait, pour peu qu'entraîné convenablement, les revêtir de toutes les formes qu'il arrête en son imagination. Faire apparaître une main, un pied, une tête, l'apparence d'un animal, ou même celle d'objets de toute autre nature, tels qu'un meuble, une carafe, un bouquet, tout cela, pour certains médiums extraordinaires, n'est qu'un jeu."

9. Le Dr Bataille nous narre en-

suite une apparition de miss D. Vaughan, qu'il aurait obtenue à l'aide de certains rites magiques, bien que son amie fût alors à Moscou et lui à Paris. (*Diable*, II, p. 863.)

Or, M. Papus nous conte gravement de son côté le cas assez analogue d'une dame qui, étant à Paris, grâce à un effort violent de volonté, réussit à apparaître dans une ville de l'Amérique du Sud à l'un de ses amis. (PAPUS, *Magie pratique*, p. 475.)

10. Plus loin, le Dr Bataille nous donne la "fable apadnique de la création". Rappelons que, d'après cette légende, Adam aurait été fait par Adonai, Dieu-Mauvais, d'un peu de boue, à l'état de brute. Cette brute aurait reçu ultérieurement de Lucifer, Dieu-Bon, l'intelligence, le sexe et aussi une compagne. (*Diable*, II, p. 888 892.)

Or, cette narration n'est autre chose que l'adaptation du récit gnostique de la création :

"Le Demiurge, non pas Dieu lui-même, créa le monde. Ce Demiurge, mauvais ouvrier au service de la Sophia... nous fabriqua à sa propre image trop peu belle. Mais Sophia eut pitié ; par sa volonté, une lame d'elle et du ciel habita notre argile. (JULES BOIS, *Les Petites Religions de Paris*, 1894, p. 176.)"

Rappelons que ce Demiurge est identifié au Jehovah des Juifs, au Dieu des catholiques, par les Gnostiques.

11. Le Dr Bataille s'occupe ensuite assez longuement de la "recherche de l'homunculus" (II, p. 893-896).

Le lecteur aurait tort de croire que ces idées moyen-âgeuses auxquelles Paracelse surtout fit un sort, aient été laissées dans un complet oubli par nos occultistes modernes. Qu'on lise plutôt ce passage court mais suggestif : "Non contents de poursuivre dans nos laboratoires la transmutation des individualités chimiques, nous voulons encore trouver la formule de vie, composer des cellules, de la matière "organique" déjà évoluée... Il faut enfin déterminer la synthèse de l'animal Primordial : protoplasme ou potentialité des Espèces !" Or, qui s'exprime ainsi ? C'est l'*Hyperchimie* (septembre 1897, p. 11), organe de MM. Jollivet-Castelot, Sédit, Papus, Barlet, Baraduc, etc.

12. Enfin, le Dr Bataille nous donne, d'après l'Apadno, la généalogie de l'Antéchrist. Ce dernier a pour trisaïeul Philéas Walder ; pour bisaïeul, le daimon Bitru, et pour grand-père le daimon Décarabia. (*Diable*, II, p. 928.)

On peut rapprocher ces données de cette note que nous empruntons aux *Oracles de Michel de Nostredame*, par A. LE PELLETIER (t. Ier, p. 294.)

"Indépendant du grand Antéchrist final, Nostradamus en compte trois qu'il distingue entre eux par les noms de premier, deuxième et troisième Antéchrist, lesquels pourraient être, non seulement les précurseurs, mais encore les ancêtres paternels du dernier."

M. l'abbé Mustel constatait naguère dans son excellente *Revue catholique de Coutances* qu'à part la trame, évidemment romanesque, du

*Diable au XIXe siècle*, tout dans cet ouvrage semblait bien puisé aux meilleures sources.

Nous croyons pouvoir ajouter aujourd'hui que, même dans la fantaisie la plus échevelée qui a présidé à la fabrication de cette trame, le Dr Bataille est resté fidèle à son principe de s'inspirer toujours des documents les plus autorisés. C'est en se montrant aussi ferré sur la mystique diabolique que sur la mystique divine, c'est en s'imprégnant des enseignements maçonniques, que la collectivité ou le couple qui s'abrite derrière le pseudonyme du Dr Bataille a pu en imposer, non seulement aux catholiques, mais encore à bon nombre de francs-maçons et d'occultistes.

HENRY D'OGER.

### A QUOI TIENT LA SUPERIORITE DES ANGLO-SAXONS ?

(De la *Revue catholique des Institutions et du droit*)

(Suite)

En assignant comme cause à notre malaise social notre formation communautaire, il ne semble donc pas que M. Demolins ait raisonné autrement que sous l'empire d'une idée préconçue des plus contestables.

C'est la même idée qui lui dicte ses conclusions.

Il faut, dans les conditions d'existence actuelles, des personnalités fortes. Le moyen de les obtenir, c'est de dresser les individus à se passer de l'aide de la famille, de l'association, de l'Etat.

Voilà justement ce qu'il faudrait prouver, car beaucoup pensent que les personnalités vraiment fortes sont précisément celles qui se tiennent à leur place dans la famille, dans les associations, et même dans l'Etat. "A leur place", car les personnes ont une place dans ces cadres naturels, et elles ne viennent pas l'occuper de par les circonstances, ni même de par leur volonté, mais bien de par la nature elle-même.

La famille est un organisme complet où chaque membre remplit une fonction distincte, parfaitement définie, — et l'erreur consiste précisément à leur assigner à tous le même rôle. Vouloir, avec M. Demolins, que chaque enfant soit élevé uniquement en vue de la conquête du monde, c'est oublier qu'il en faut au moins un destiné à continuer sur place la famille, c'est l'émiettement ; — au contraire, vouloir, avec la société française actuelle, que tous les enfants soient élevés à rester autour de leurs parents, vivant à leurs crochets en attendant de se partager leur dépouille, c'est oublier qu'on ne peut être plusieurs à remplir une seule fonction, c'est l'étouffement. — Dans l'un et l'autre cas, l'erreur provient de ce qu'on attribue à chaque individu une même valeur intrinsèque, absolument indépendante du groupement où il se place. On ne considère pas l'individu réel, l'individu né ; on considère l'individu fictif, l'individu en soi, l'individu philosophique. Cette doctrine a un nom, elle s'appelle l'individualisme. Or, la réalité lui donne un démenti formel : dans

la famille, chacun est différent, chacun a son rôle : il faut un enfant pour continuer l'œuvre familiale et d'autres ensuite pour essaimer et remplir la terre, suivant la parole de l'Écriture.

Il en est de même de l'association. Certes, la forme ancienne n'est plus de mise, les conditions extérieures de la vie lui imposent une évolution incessante, — mais le principe ne subsiste-t-il pas aussi efficace et, d'ailleurs, aussi instinctif ? L'embrièvement, dans un ordre rigide, l'abandon des droits naturels au profit d'une collectivité, mais ce n'est pas l'association, c'est la centralisation, résultat logique, inévitable de l'individualisme. L'association, c'est la mise en commun des efforts individuels dans un but bien déterminé et sur un terrain bien délimité. Elle est naturelle à l'homme parce qu'il n'est pas créé pour vivre isolé ; elle lui est indispensable parce qu'il est faible et que, pourtant, il doit régner sur la nature.

Quant à la patrie, indépendamment de toute question de race, de sentiment et de langue — qui ont pourtant leur valeur, n'en déplaise à M. Demolins —, elle représente la force mise par tous au service de chacun et son rôle social n'est pas à la merci d'une boutade (1), fut-elle artistiquement présentée.

Et si nous envisageons le côté utilitaire qui est seul l'objet de la thèse discutée, n'est-il pas évident que l'individu doit posséder des moyens d'action d'autant plus puissants que les difficultés ambiantes sont plus grandes ? Son champ d'activité s'étend au monde entier : ses moyens doivent croître en proportion.

Il lui faut donc d'abord une forte individualité, ensuite une famille qui l'étaie, puis des associations appropriées au but qu'il poursuit, enfin une patrie puissante qui l'accompagne au loin de son pavillon protecteur.

N'est-il pas évident qu'à mesure qu'il s'éloigne, l'individu a besoin de s'adresser à des auxiliaires dont le rayon d'action est de plus en plus étendu ? Et M. Demolins pose un vrai paradoxe lorsqu'il vient nous dire : plus les difficultés augmentent, moins l'individu doit compter sur une aide extérieure !

Les conditions que nous croyons, plus que jamais à l'heure actuelle, nécessaires à l'individu sont-elles contradictoires ? Passons à l'expérience et prenons-la, d'ailleurs, chez les Anglo-Saxons ? N'est-il pas vrai que la famille anglaise est une institution intangible où s'exerce même le droit d'aînesse ? N'est-il pas vrai que les associations anglaises sont aussi nombreuses que puissantes, que les corporations comptent dans leur sein des membres de la famille royale, que les colonies anglaises ont été presque toutes fondées par des compagnies à charte ? N'est-il pas vrai que la patrie anglaise soutient ses nationaux avec une énergie, voire une rudesse qui fait oublier le fameux : "Civis sum romanus ?"

La famille, l'association, la patrie sont des organismes indispensables à l'homme, être sociable, — et la supé-

(1) P. 294 à 321.

riorité momentanée des Anglo-Saxons tient plutôt à ce qu'ils ont conservé ces formes sociales dans leur réel esprit, tandis qu'en France nous les avons détruites ou perverties par une interprétation fautive.

Et voilà bien ce que nous dit encore la méthode expérimentale.

\* \* \*

En résumé, il nous semble que M. Demolins s'est laissé éblouir par le prestige de la méthode expérimentale. Doué d'un talent d'observation de premier ordre, il a procédé à des inductions contestables ; et, sous le vernis d'un grand mot "la science" sociale, il nous présente une thèse qui est imprégnée de l'individualisme le plus pur. C'est là une doctrine un peu vieillie, et nous croyons avoir montré que les formes sociales naturelles ne sont pas à la merci de l'évolution du monde extérieur. Elles se modifient constamment dans leur aspect, mais la substance reste intacte.

Quoi qu'il en soit, il ne suffit pas de critiquer pour juger ; il faut passer de la négation à l'affirmation, et le problème soulevé par M. Demolins reste entier, avec les phénomènes qu'il a si bien observés et qu'il présente si vivants dans son remarquable ouvrage.

La carte tracée sur la couverture du livre atteste l'invasion des deux hémisphères par la race anglo-saxonne.

A quoi tient donc la supériorité des Anglo-Saxons ?

(A suivre.)

### La transmutation des métaux

On sait que les Américains ont essayé de faire de l'or avec de l'argent. Ce métal artificiel avait reçu le nom d'*argentaurum*.

Or, au dire du *Gaulois*, un savant parisien — dont le nom ne nous est pas donné — laissa, il y a quelque temps, tomber un morceau d'*argentaurum* dans sa cheminée. Pendant huit jours, on continua à faire du feu dans ladite cheminée, en oubliant le petit lingot. Au bout de ce temps, on pensa à le rechercher. Que trouva-t-on ? Un morceau de fer.

"Comment en un fer vil... ?"

Inutile d'ajouter que nous ne garantissons pas l'anecdote.

### MOMENT D'EMOTION

Hier, lisons-nous dans l'*Univers* du 22 janvier, à la 6e chambre du tribunal civil, on procédait à l'appel des causes inscrites

Tout à coup on entend l'huissier audencier s'écrier :

AGISSON CONTRE DREYFUS

— Vous dites ? s'exclame le président.

— Je dis, répond l'audencier, *Agisson contre Dreyfus*.

Emotion indescriptible. Les magistrats ahuris se regardent, le greffier laisse choir sa plume. Toute la salle est électrisée. L'audencier serait-il devenu fou ?

L'audencier n'était pas fou.

*Agisson contre Dreyfus* sont, en effet, les noms de deux plaideurs, comme qui dirait : "Dubois contre Durand."

A l'effarement, bien entendu, a succédé un fou rire.

## COMMUNICATION

Monsieur le rédacteur de la *Vérité*,

Monsieur,

Dans un entretient paru dans le dernier numéro de votre journal, au sujet d'un article que j'ai publié dans la *Revue médicale* de cette ville, vous concluez que je laisse entendre, en parlant de la "littérature démoniaque" de ces dernières années, que "l'existence des démons serait assez problématique, ou du moins que leurs rapports avec les hommes le seraient". Comme je me suis borné à nier les faits particuliers cités par Bataille et autres *durant ces dernières années*, et que je n'ai en aucune manière, soit directement soit indirectement, exprimé ou voulu exprimer l'opinion que vous me prêtez, je vous prie de vouloir bien publier cette lettre et m'accorder quelques lignes de rectification.

Bien à vous,

Charles VERGE, M. D.

NOTE DE LA RÉDACTION : — C'est avec plaisir que nous publions la lettre ci-dessus, et nous nous faisons un devoir de reconnaître que les conclusions de l'article de M. le Dr Verge n'ont pas la portée générale que nous y avons cru voir.

## UNE APPRECIATION

## IMPARTIALE

Voici comment le *Naturaliste Canadien*, dans sa livraison de janvier, parle du cas de M. Montpetit :

" Nous nous félicitons grandement, aujourd'hui, d'avoir été forcé de remettre de mois en mois, depuis l'automne, le compte rendu détaillé que nous voulions faire du livre de M. Montpetit, sur *Les poissons d'eau douce du Canada*. Car rien ne nous ennuierait à présent comme de songer que, du moins pour une partie notable du volume, nous aurions apprécié et loué un autre ouvrage, le dictionnaire intitulé *La pêche et les poissons*, par H. de la Blanchère, ouvrage en faveur duquel nous n'avons aucun sujet de nous mettre en frais d'écriture.

" C'est la *Vérité*, de Québec, qui a découvert le pot aux roses. Ce n'est pas la première fois que notre confrère en découvre, des pots aux roses !

" Donc, dans ses numéros du 22 et du 29 janvier, la *Vérité* affirme que beaucoup de pages du livre de M. Montpetit ont été copiées textuellement du dictionnaire de M. de la Blanchère. Elle indique un passage de 75 pages qui en a été extrait tout rond ; elle dénonce le "copiage" dès la page 2 du volume, et dit qu'il y en a de même à perte de vue.

Nous n'avons pas à Chicoutimi le dictionnaire qui a rendu tant de services à M. Montpetit et ne pouvons juger par nous-mêmes de l'accusation portée par la *Vérité*. Mais nous n'avons pas à le regretter, puisque, connaissant bien M. Tardivel pour un homme qui n'affirme rien à la légère, nous sommes aussi certains de ce qu'il dit avoir constaté que si nous l'avions constaté nous-même.

" Il n'y a pas beaucoup de choses qui nous révoltent autant que le plagiat. Aussi, nous protestons avec la plus grande énergie contre l'action de M. Montpetit.

" Nous étions si content de voir notre littérature scientifique, encore bien pauvre dans la province de Québec, s'enrichir d'un si beau volume sur les poissons du Canada ! Nous avons appris avec tant de satisfaction que le gouvernement provincial, qui n'est jamais animé d'un zèle dévorant pour aider ceux qui se dévouent à la science, s'était cette fois montré très empressé de récompenser notre compatriote de ses travaux !

" Et aujourd'hui nous avons même honte de dire, dans les pages de notre revue, ce qui en est de cet ouvrage, parce qu'on lira à l'étranger ce que nous en écrivons, et que l'impression qui restera de cette affaire ne sera guère hono-

nable pour la science canadienne. Nous nous abstenons, en conséquence, d'appuyer d'avantage sur cet incident. "

## Petites Notes

Un terrible désastre est arrivé ces jours-ci dans le port de la Havane. Le navire de guerre des Etats-Unis, le *Maine*, y était à l'ancre, lorsque, le soir, entre neuf et dix heures, au moment où les marins venaient de se coucher, une épouvantable explosion s'est produite, détruisant tout le devant de l'immense bâtiment et le faisant couler à fond presque aussitôt. Les pertes de vie sont énormes : on les porte à 260. Il y a aussi beaucoup de blessés.

Il va sans dire que ce désastre a causé une profonde et pénible impression, non seulement aux Etats-Unis, mais aussi à Cuba et en Espagne, et dans le monde entier. Les chefs de plusieurs Etats européens, entre autres, la reine Victoria et l'empereur Guillaume, ont fait parvenir au président McKinley et au peuple des Etats-Unis l'expression de leurs sympathies.

La cause de cette terrible explosion est encore un mystère. Une enquête se poursuit et jettera peut-être de la lumière sur l'origine du désastre. On semble croire, généralement, que l'on n'est en présence que d'un pur accident : le feu se serait communiqué à une forte quantité de poudre à canon. Cependant, quelques-uns parlent de torpilles.

Il faut espérer, dans l'intérêt de la paix, que l'enquête établira que l'explosion a été provoquée par un accident arrivé à bord même du navire. S'il était prouvé que c'est une torpille qui a détruit le *Maine*, les relations entre les Etats-Unis et l'Espagne, déjà assez tendues, par suite de la guerre de Cuba, se rompraient peut-être complètement ; et la rupture pourrait être facilement suivie d'une guerre entre les deux pays.

Il est moralement certain que même si l'explosion a été déterminée par une torpille, les autorités espagnoles n'y sont pour rien, ni aucun Espagnol digne de ce nom. C'est, ou bien un pur accident : le *Maine* serait peut-être venu en contact avec une torpille placée dans le port pour protéger la ville contre une attaque — ce qui nous paraît fort invraisemblable ; ou bien ce serait une main criminelle qui aurait fait éclater la torpille, soit dans un but de vengeance diabolique, soit encore dans le dessein de provoquer une guerre dont les insurgés cubains ne manqueraient pas de profiter.

Quoi qu'il en soit, nous le répétons, il est moralement certain que le gouvernement de Madrid et le noble peuple espagnol n'ont pas trempé dans le crime, si crime il y a. C'est une pensée qu'il faut repousser, absolument. Et nous sommes heureux de constater que le peuple des Etats-Unis ne perd pas la tête, ne tient pas l'Espagne responsable, *a priori*, de l'accident. Au contraire, il garde son sang-froid dans cette pénible circonstance, malgré les écarts de langage de quelques journaux fanatiques. Il attend, avec un calme qui lui fait honneur, les conclusions de l'enquête. Espérons que même s'il est constaté que la cause de l'explosion est venue du dehors, il ne croira pas facilement à un crime, surtout à un crime imputable à l'Espagne. Cependant, beaucoup de journaux américains ont écrit et écrivent encore tant d'insanités sur le compte du peuple espagnol, qu'il est fort à craindre qu'une colère aveugle ne s'empare su-

bitement des masses de la population et la commission d'enquête conclut à l'existence d'une cause extérieure.

Nous avons à enregistrer un autre désastre maritime : Le naufrage du *Flachat*, de la Compagnie générale transatlantique, arrivé aux Canaries le 16 février. Ce navire, parti de Marseille en route pour Colon (Aspinwal), frappa un récif par un temps de brouillard et sombra presque aussitôt. 49 passagers et 38 matelots se sont noyés. Le capitaine, le second, 11 hommes de l'équipage et un passager se sont sauvés.

Sous la signature de "Jean Lefranc", la *Revue Canadienne* vient de publier une critique du dernier ouvrage de M. l'abbé Casgrain (*Les Sulpiciens et les prêtres des Missions étrangères en Acadie*) qui est loin d'être passée inaperçue. Le R. P. de Rochemonteix, attaqué par M. l'abbé Casgrain, y est défendu avec calme mais fermement.

M. Lefranc, — un érudit, cela est manifeste, — est un écrivain de tact et de bonne éducation. La critique telle qu'il la fait est de nature à rendre service à l'histoire et à prémunir contre les accidents de la littérature. Nous espérons que M. Lefranc s'occupera aussi de M. Benjamin Sulte, qui vient encore de s'emballer à propos de Bretagne et de Bretons.

Depuis dimanche matin une tempête de neige d'une violence inouïe sévit, non seulement à Québec et dans les environs, mais dans tout le Canada et dans une grande partie des Etats-Unis. Ici nous n'avons rien vu de semblable depuis bien des années, depuis 30 ans disent quelques-uns. C'est un blocus universel. Pas un train de chemin de fer ne circule dans toute la Province de Québec.

A Québec, l'électrique, qui avait lutté avec succès contre les autres tempêtes a dû rendre les armes dès lundi soir. Une partie de la voie est libre en ville, mais le chemin Sainte Foye, à partir de la rue de Salabery jusqu'à l'avenue des Erables, toute l'avenue des Erables, et une bonne partie de la Grande Allée, sont complètement bloqués et pour longtemps. En certains endroits de l'avenue des Erables il y a des bancs de 12 à 15 pieds.

La tempête a dû causer plusieurs désastres que nous apprendrons plus tard quand les communications seront rétablies. Déjà on annonce une avalanche terrible à Québec Sud (Lévis) qui a détruit deux grandes maisons et fait périr quatre personnes : Emile Angers, journaliste, ses deux jeunes fils, et une mademoiselle King. D'autres sont blessés ; et d'autres encore ont échappé à la mort comme par miracle.

Le procès d'Emile Zola, poursuivi pour avoir accusé le Conseil de guerre d'avoir acquitté Esterhazy le sachant coupable de la trahison pour laquelle Dreyfus a été condamné, dure depuis une dizaine de jours et n'est pas encore terminé au moment où nous mettons le journal sous presse. L'excitation la plus intense règne à Paris et semble augmenter de jour en jour. Il est assez difficile de se faire une idée exacte de la situation ici, en Amérique, car les agences télégraphiques étant entre les mains de la juiverie cosmopolite, toutes les nouvelles sont favorables à Zola, à Dreyfus et aux juifs, et hostiles aux antisémites. Cependant, il est manifeste que le sentiment antisémite est quasi universel à Paris et en France.

On prétend que le procès de Zola est une sinistre farce, un déri de justice criant ; et les journaux anglais manifestent leur mépris pour la justice française. Nous croyons que le tribunal de Paris n'est pas plus partial que ne l'a été le tribunal de Montréal devant lequel s'est instruit le célèbre procès de Grenier poursuivi par M. Tarte. Dans les deux cas les moyens de la défense ont été extrêmement limités. *Dura lex, sed lex.*

Quoi qu'il en soit, il est bien difficile d'avoir la moindre sympathie pour Zola.

Nous lisons dans le *Signal*, feuille libérale de Montréal : " Mgr Kain a fait inscrire son nom comme vice président de la réception offerte au général Booth, à Saint-Louis. C'est un bel exemple de tolérance. "

Tolérance de quoi ? s'il vous plaît. La même feuille déclare que la *Vérité* dit des choses cocasses à propos du crime de Tom Nulty, parce que nous avons parlé de la possibilité d'une obsession diabolique. Les écrivains du *Signal* ne s'aperçoivent pas que ce sont eux les cocasses.

Il y a soixante ans, la colonie anglaise de la Nouvelle-Zélande ne possédait pas une seule chapelle catholique ni un seul missionnaire résident. Aujourd'hui on y compte un archevêque, trois évêques, cent prêtres, entre quatre et cinq cents religieuses et une population catholique de plus de cent mille.

On annonce la mort de l'honorable Wilfrid Prévost, conseiller législatif.

## L'UNION FRANCO-CANADIENNE

## Sa dernière convention annuelle

C'est le mercredi, 9 février, qu'a été tenue cette assemblée générale, dans les salles du siège principal de l'association, au No 73 de la rue St Jacques, Montréal.

" Cette réunion a eu un grand succès, nous rapportent les grands organes de la presse quotidienne, dans la métropole, et le résultat de ses délibérations aura vraisemblablement le meilleur effet, non-seulement pour le progrès de l'Union Franco-Canadienne, mais pour l'affermissement subséquent de la mutualité en général dans la province. "

Parmi les cinquante ou soixante sociétaires qui avaient tenu à se rendre à cette session plénière de l'U. F. C., on remarquait :

MM. les abbés M. Auclair, curé de St Jean Baptiste de Montréal, Eug. Lapointe, directeur du petit séminaire de Chicoutimi, Elie J. Auclair, vicaire à St Jean-Baptiste, S. Dubeau, vicaire à St. Jacques, J. B. Morin, missionnaire de la colonisation, J. M. A. Dussault, F. X. Larrivée, A. Chénard, Montréal, J. C. Héroux, Joliette, Donat Trudel, Montréal, Napoléon St. André, Oscar Parent, Joliette, Georges Gauthier, Montréal, Alcide Bertrand, l'Epiphanie, Cyrille Guitard, St Joseph du Lac, Ludger Côté, Chas Beauchesne, Montréal, Salomon Charbonneau, St François de Sales, L. A. Houde, jr., Henri L. M. Augé, Montréal, Dr E. A. Laferrière, C. A. Gouin, Sorel, J. P. N. Gonthier, Trois-Rivières, Ad. Bellemare, C. D. Thériault, C. Ethier, Albert Ethier, Montréal, Jérémie Piette, Joliette, Avila Chartrand, M. J. Curot, Montréal, J. E. Parent, St Jérôme, C. A. Goulet, Joliette, H. Côté, Médéric Sausregrets, St Paul de Joliette, Auguste Belleville, Joliette, M. Marchand, J. O. Chartrand, Isaïe Moreau, Réal Cloutier, Dr J. I. Desroches, Dr S. Boucher, Dr P. Barrette, Montréal, P. V. Ayotte, Trois-Rivières, L. J. E. Hudon, Montréal, L. G. Robillard sec. gén., U. F. C. Chas Rho, l'Assomption, A. J. Beaulieu, Arthur Rose, E. H. Tellier, Montréal, directeur-proprétaire de l'*Eclair*.

M. Chas Desjardins, d'Ottawa, agent-général de l'Union St Joseph de cette même ville, assistait aussi, à titre d'invité. Sur les instances du président, et

conformément au désir de l'Assemblée, M. Desjardins adressa quelques mots au congrès, revendiquant avec énergie et conviction, les avantages de la mutualité comparée aux assurances ordinaires sur la vie. Les remarques si justes et victorieuses du confrère mutualiste, à l'encontre de certaines accusations futiles assez généralement portées contre la mutualité, furent vivement applaudies par les sociétaires de l'U. F. C.

M. le président général, l'abbé M. Auclair, ouvrit lui-même l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux délégués. Forcé de se retirer, par suite d'affaires pressantes, M. le président général appela au fauteuil, pour le remplacer, M. J. M. Amédée Denault, l'un des vice-présidents de l'association. A la suggestion de celui-ci, et avant le départ de M. le curé Auclair, l'assemblée adopta unanimement des résolutions de sympathie pour son fondateur, dans le grand deuil qui l'afflige, par suite de l'incendie de l'église et du presbytère de St Jean-Baptiste de Montréal. Sur proposition de M. le secrétaire général Robillard, on vota aussi des remerciements à M. le curé Auclair, qui venait se démettre officiellement de ses fonctions de Président-Général, dans l'exercice desquelles il n'a cessé de rendre à l'association les services les plus signalés.

L'association, repassant ensuite à l'ordre du jour, l'assistant-secrétaire, M. F. X. Larrivée, donna lecture des procès-verbaux des assemblées générales, régulières et spéciales, tenues au cours de l'exercice finissant, 1897-98. Ces procès-verbaux ayant été unanimement ratifiés, le Secrétaire général donna lecture de son rapport annuel.

Dans ce rapport du Secrétaire Général sur les opérations du dernier exercice et les perspectives du prochain, lequel rapport fut reçu aux applaudissements unanimes, on trouve des chiffres fort édifiants sur les développements remarquables pris par l'Union Franco-Canadienne. Nous estimons devoir en relever ici quelques-uns.

Au delà de dix-huit cents aspirants ont sollicité leur admission dans l'U. F. C., depuis le 1er octobre 1894, date de sa fondation. Sur ce nombre, elle conserve douze cents membres en règle, par suite de la proportion ordinaire des renoncements (lapses) dans les associations de ce genre et les compagnies d'assurance régulière. Ses certificats de dotation étant de \$250, \$500, ou \$1,000, la moyenne en est de 621½ porteurs d'un certificat de \$1,000. Sa réserve actuelle étant de \$6,156,72, le crédit proportionnel de chacun de ses adhérents dans cette réserve se trouve être de \$9.94. En 1888, quatorze ans après sa fondation l'Ordre indépendant des Forestiers n'offrait encore un crédit proportionnel, dans la réserve, que de \$9.98, pour chacun de ses membres. Durant le prochain exercice l'Union Franco-Canadienne, en supposant qu'elle ne conserve que le nombre de sociétaires qu'elle compte actuellement — et cela n'est guère probable, vu qu'elle recrute présentement environ deux cents adhérents par mois — encaissera près de quinze mille piastres de contributions de toutes sortes. Une garantie supplémentaire de dix mille piastres a été souscrite par quelques-uns de ses membres les plus en vue ; de sorte qu'elle pourra compter sur tout près de trente mille piastres pour faire face à ses obligations, au cours de l'exercice 1898-99.

Elle a pris aussi les moyens de mettre également sur un pied de parfaite efficacité sa Caisse des Malades, par différents amendements lui créant de ce chef une position semblable à celle de l'O. I. F., qui possède aujourd'hui cent mille piastres de réserve à sa Caisse des Malades, et lui permettent d'escompter un résultat identique après quelques années d'opération.

Voilà, très sommairement, le travail judicieux, déjà accompli ou poursuivi par cette vigoureuse association de bienfaisance que nous sommes fiers de présenter comme un prototype des résultats heureux auxquels peut en arriver une solide organisation de mutualité française et catholique, bien entendue et judicieusement conduite.

On adopta ensuite à l'unanimité une série de trois résolutions ratifiant certaines décisions prises par le Bureau de Direction relativement à l'économie interne de l'association.

Le projet de refonte des "Constitution et Règlements" de l'Union Franco-Canadienne, préparé par un comité spécial, revu et présenté par le Bureau de Direction, fut unanimement adopté, chapitre par chapitre, à la suite de discussions amicales et avec de légers amendements. Voici les deux chapitres les plus importants de ces nouveaux règlements refondus :

LE CONSEIL GENERAL

Le Conseil Général remplace l'Assemblée Générale, et est formé comme suit :

1. Ceux des membres du Bureau de Direction qui ne font pas partie du Comité d'Organisation et de Législation, sauf pour MM. l'abbé Magloire et Gustave Lamothe, C. R., lesquels y sont de droit, en qualité de fondateurs de l'association ; sauf aussi pour le Secrétaire Général actuel, qui agira comme greffier d'office du Conseil Général, pendant la durée de ses fonctions au Bureau de direction ;
2. Les deux représentants provinciaux du Président Général ;
3. Un représentant du Président Général pour chacun des diocèses du Canada français ;
4. Un représentant des membres, aussi pour chacun des diocèses du Canada français ;
5. Tous les sociétaires, de la section des hommes, de l'Union Franco-Canadienne ont droit d'assister aux séances du Conseil Général, de prendre part aux discussions, mais ils n'ont pas droit de vote.

L'élection des représentants des membres se fait d'après le mode indiqué, en temps et lieu, par le Bureau de Direction.

Le quorum des assemblées du Conseil Général est de quinze membres.

Les dépenses de voyage, dûment constatées et encourues par les délégués au Conseil Général sont remboursables à ceux qui assistent avec exactitude aux séances des assemblées du Conseil Général, ainsi qu'à ceux qui n'ont été que temporairement absents, en vertu d'un congé du Président Général.

La première assemblée régulière des membres du Conseil Général aura lieu dans le courant de février mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf. A compter de cette date, les assemblées régulières du Conseil Général ont lieu tous les ans, dans le courant du mois de février, à la date et l'endroit fixés par le Bureau de Direction, et dont avis est donné par lettre recommandée, à chacun des mem-

bres du dit Conseil Général. Les élections n'ont lieu qu'aux assemblées régulières.

La séance est ouverte par le Président Général, et chaque officier doit faire son rapport.

Après la lecture des différents rapports, et après que toutes les affaires sont terminées, on procède à l'élection des Directeurs.

Le Bureau de Direction et le Comité d'organisation et de législation ont le droit de convoquer des sessions spéciales du Conseil Général, aussi souvent qu'ils jugent à propos.

Les avis des sessions spéciales convoquées par le Bureau de Direction doivent mentionner les questions qui feront le sujet de délibérations de ces réunions et aucune autre question que celles mentionnées dans les avis de convocation ne peut être discutée à ces sessions spéciales.

Les présents règlements peuvent être amendés par un vote des deux tiers des membres présents à une assemblée régulière du Conseil-Général, convoquée régulièrement d'après les règlements de l'association, pourvu, toutefois, que le texte des amendements projetés ait été mis entre les mains du Secrétaire-Général, au moins un mois avant la réunion de telle assemblée du Conseil Général. Tout amendement aux règlements n'a, cependant, force de loi qu'après avoir été ratifié par une majorité des deux tiers des membres présents à une réunion du Comité d'organisation et de législation, réunion tenue dans les quinze jours qui suivent l'assemblée du Conseil Général. Dans les mêmes conditions, les susdits amendements peuvent être désavoués et annulés à toutes fins que de droit par le Comité d'organisation et de législation.

COMITE SPECIAL D'ORGANISATION ET DE LEGISLATION

L'Union Franco-Canadienne comprend, entre autres, un comité spécial, appelé "Comité d'organisation et de législation."

Ce comité se compose comme suit :

- 1o Monsieur Gustave Lamothe, avocat, C. R., Montréal ;
- 2o M. le Dr J. I. Desroches, membre du Conseil d'hygiène de la province de Québec, Montréal ;
- 3o M. P. V. Ayotte, libraire-éditeurs, Trois-Rivières ;
- 4o Monsieur C. J. Magnan, publiciste et professeur à l'Ecole Normale Laval, Québec ;
- 5o M. le Dr S. Boucher, Montréal ;
- 6o Monsieur J. M. Amédée Denault, L. L. B., publiciste, Montréal ;
- 7o Monsieur L. G. Robillard, ex-inspecteur d'écoles et secrétaire général de l'U. F. C., Montréal.

Ce nombre peut-être porté à douze, à la discrétion du comité d'organisation et de législation, de façon à assurer une représentation plus complète et équitable de tout le Canada français.

— Le comité d'organisation et de législation s'occupe de toutes les questions concernant :

- 1o. La propagande à faire en faveur de l'Union Franco-Canadienne, au moyen de la publicité et des conférences ;
- 2o. Le développement de l'éducation morale et intellectuelle des membres de l'Union Franco-Canadienne ;
- 3o. La révision de la législation adoptée par le conseil général en amende-

ment des constitutions et règlements de l'association ;

4o. L'adoption de règlements pour son opération régulière et sa règle interne, y compris le choix de ses officiers, etc.

Le président et le secrétaire de ce comité ont seuls le droit d'autoriser le paiement des sommes votées par le comité d'organisation et de législation.

Les membres de ce comité sont nommés à vie et ne peuvent conséquemment être remplacés que dans les cas suivants :

- 1o. Au cas de décès ;
- 2o. Au cas de radiation de la liste des membres pour quelque chose que ce soit ;
- 3o. Au cas de démission ;
- 4o. Au cas où, par suite d'abstentions répétées et sans motifs plausibles, d'incapacité naturelle ou légale, de refus d'agir dans la mesure de ses attributions, de conduite blâmable et pouvant préjudicier à l'association, ou pour toute autre cause jugée suffisante par le comité, un membre pourrait être remplacé d'office, à la majorité des deux tiers des membres présents à une assemblée régulièrement convoquée.

Toute vacance qui viendrait à se produire, au comité d'organisation et de législation, dans les circonstances susdites, ne peut être remplie que par le comité lui-même.

Les nouveaux règlements étant adoptés, on régla certaines affaires de routine, intéressant l'association, puis l'on procéda à l'élection des nouveaux directeurs en remplacement MM. les Drs Desroches et Boucher, MM. A. Paradis et J. M. A. Denault, sortant de charge, M. F. X. Larrivée, démissionnaire et M. L. G. Robillard, nommé directeur de droit.

Furent réélus, M. le Dr J. I. Desroches, M. M. Hormidas Pelletier, avocat, M. J. Curot, agent d'affaires et inspecteur d'écoles, et J. M. Amédée Denault, publiciste.

Les autres membres du Bureau de Direction sont: MM. le curé M. Auclair et Gustave Lamothe, avocat, C. R., ainsi que M. L. G. Robillard, ancien inspecteur d'écoles, tous trois directeurs de droit, MM. Réal Cloutier, entrepreneur plâtrier, Dr P. Barrette, Anicet Chénard, imprimeur-éditeur, l'abbé J. B. Morin, missionnaire de la colonisation.

A une assemblée subséquente du Bureau de Direction, les officiers suivants ont été choisis, MM. :

Gustave Lamothe, C. R., président général et aviseur légal.

J. M. Amédée Denault, L. L. B., publiciste, 1er vice-président général.

L. G. Robillard, ex-inspecteur d'écoles secrétaire général et agent général. Réal Cloutier, trésorier général Dr. J. I. Desroches, médecin-en-chef, Dr S. Boucher, premier médecin examinateur.

F. X. Larrivée, comptable, assistant secrétaire général.

M. J. Curot, Montréal, inspecteur d'écoles ; J. E. Parent, N. P. Saint Jérôme, Qué., auditeurs.

Auguste Belleville, épiciier, Joliette, Qué. ; J. O. Chartraud, Perruquier, Montréal, commissaires ordonnateurs.

Un vote de gratitude aux directeurs sortant de charge, notamment M. le Dr S. Boucher, et au Secrétaire Général pour son rapport si élaboré, ayant été unanimement passé, l'assemblée fut déclarée close. Elle avait duré de 10 h. a. m. à 3 h. p. m.

## A L'EGLISE STE-MARIE

## QUELQUES PAROLES DE Mgr HEVEY

On nous a priés de reproduire, de *L'Avenir national*, de Manchester N. H. en date du 8 février, le compte rendu que voici :

A la grand'messe de dimanche dernier, Mgr Hevey a rendu ses comptes aux paroissiens de Ste-Marie et a profité de la circonstance pour leur adresser quelques paroles d'une importance majeure, si l'on considère les circonstances au milieu desquelles nous vivons. Quelques notes prises par un représentant de notre journal au cours du sermon, nous permettent aujourd'hui d'offrir à nos lecteurs sinon le compte-rendu "in extenso", du moins les principales idées de ce sermon, qui a causé une certaine commotion dans l'assistance.

Certes, la paroisse Ste-Marie, toute dévouée et tout habile que soit son administration, n'est pas encore ce qu'elle devrait être. En cela elle subit le sort des autres paroisses canadiennes de la Nouvelle-Angleterre. Une des principales causes, pour ne pas dire la seule cause, de cet état de choses, est l'apathie des Canadiens, et leur manque de patriotisme. Leur patriotisme dort, et ne s'éveille que quand on l'appelle. Encore est-il plus en paroles qu'en actions.

C'est sur ce sujet que Mgr Hevey a donné quelques conseils à ses ouailles. Nous sommes à Manchester 18,000 Canadiens. Les Irlandais catholiques sont 10,000 environ. Nous n'avons que trois paroisses, ils en ont quatre déjà établies, et parlent d'en fonder une cinquième. D'où vient qu'avec 10,000 âmes, ils ont deux églises de plus que nous, et que, beaucoup plus nombreux, les nôtres ont peine à supporter leurs congrégations ? Du fait bien simple que les Canadiens vont peu à peu grossir les rangs des Irlandais, s'assimilent à eux, et donnent à eux l'encouragement qu'ils devraient garder pour leurs compatriotes.

A West Manchester, la moitié de l'église St-Raphaël bâtie pour les catholiques irlandais et allemands, est remplie par des Canadiens. Venez voir cependant, s'il entre dix Irlandais à l'église Ste-Marie, le dimanche. Non, ils passent à notre porte, et s'en vont, à leur église, qui est beaucoup plus éloignée, assister au sacrifice de la messe offert par un prêtre de leur origine, entendre la parole de Dieu de la bouche d'un prêtre qui parle anglais, — leur langue d'adoption. Que gagnent nos Canadiens à cela ? à ménager quelques pas pour les promenades de l'après midi. Que perdent-ils ? ah ! voilà la question.

Avant d'y répondre, avant de dire les maux que s'attirent les Canadiens qui négligent de venir dans les temples français, examinons ce qui se passe encore chez les Irlandais. Ils ne parlent que l'anglais, dans les affaires, comme dans l'église. Bientôt ils se rapprochent des Américains, apprennent à connaître, et à admirer leur indifférence en matière de religion, et les imitent. Voilà pourquoi sur trois enfants nés de parents irlandais catholiques, deux meurent

protestants ou libres penseurs.

Si nous suivons les Irlandais dans leurs églises, si nous nous habituons à ne plus entendre le prêtre français nous rappeler nos devoirs, nous donner les conseils de son expérience et de sa prudence, nous perdrons le goût de notre langue, puis de notre religion, et nous finirons comme nos concitoyens de l'autre origine, par l'impiété.

" Certes, a dit Monseigneur, nous n'en sommes pas là encore, mais si cette négligence continue, nous perdrons nos forces petit à petit, et bientôt nous serons à la merci de nos coreligionnaires irlandais, qui seront alors nos ennemis déclarés. A force d'enlever des pierres à un édifice, il finit par croûler. "

Et qu'ont fait les Irlandais pour nous ? Que font-ils encore tous les jours ? Est-il dans leurs actions quelque chose qui les recommande à notre amitié ? A Manchester, ils affectent pour nous quelque considération, parce que nous avons à notre tête, dans le clergé et dans les affaires, des hommes capables de leur en imposer. Mais dans les paroisses où les nôtres n'ont pas de prêtres canadiens, et sont forcés — oui, nous disons forcés — d'aller aux églises irlandaises, il sont traités avec une indignité qui fait horreur. On les méprise, on les hait, on les avilit. La pratique de la religion leur devient un supplice.

Les Irlandais nous mettent le talon sur la gorge, et nous les caressons pour leur témoigner qu'ils nous font beaucoup d'honneur en nous écrasant. Nous désertons notre camp, nous sommes traités à notre nationalité, nous passerons à l'ennemi qui nous dédaigne.

" Et croyez-vous être remontés dans l'estime des hommes, a ajouté le pasteur, quand vous avez oublié le français, où affectez de ne le point parler ? En parlant français, vous vous rappelez que vous avez des ancêtres, vous affirmez que vous êtes un peuple. En l'oubliant, vous laissez voir que vous avez été une nation, hier, mais que cette nation n'est plus. Vous serez des irlandais demain. "

Nous nous sommes permis en passant, quelques commentaires inspirés par les paroles de l'éloquent prélat, mais l'esprit de son vigoureux appel au patriotisme des nôtres, tient tout dans ces quelques lignes que nous venons de tracer.

Il est quelque chose cependant que les circonstances ne permettaient pas à Mgr Hevey de mentionner, et que nous prendrons la liberté de rappeler, tant ça vient confirmer ce qu'il a dit. Il y a quelques semaines, Mgr Bradley alla faire sa visite au couvent des Dames de la Présentation, à West Manchester, et fit passer aux élèves un examen qui fut tout en anglais. Dans son discours de félicitations, Sa Grandeur insista sur l'idée qu'aux Etats-Unis tout le monde ne devrait parler qu'une seule langue, l'anglais, ne devrait pratiquer qu'une seule religion le catholicisme. Une seule langue, dans les affaires religieuses, comme dans les affaires publiques, voilà où Mgr Bradley veut en venir, et cette brève allocution devant les élèves d'une

maison d'éducation suffit à montrer que les tendances du clergé irlandais sont les mêmes aujourd'hui qu'elles ont toujours été : nous américaniser, faire de nous des Irlandais.

Ah ! mais nous n'en sommes pas ! Nous reviendrons sur ce sujet dans quelque temps.

## LA VENERABLE MARIE-CRESSENCE HOSS

DU TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS

(1682-1744)

[Du *Messenger du Cœur de Jésus de Toulouse*]

(Suite)

II

Parmi les premières vertus écloses dans ce parterre de Dieu, on remarquait l'amour des pauvres et des malades. Un mendiant venait-il à frapper à la porte de l'humble foyer, Anne courait ouvrir et lui faisait le plus aimable accueil. Si on était à table, son premier mouvement était de lui offrir une part de son modeste repas.

L'Esprit-Saint apprit de bonne heure à l'angélique enfant à entourer d'épines le lis de son innocence. Outre l'usage du cilice, des flagellations, des veilles prolongées, elle mélangeait d'herbes amères sa pauvre nourriture. La veille de ses jours de communion, elle se préparait par des prières et des mortifications spéciales. Souvent même sa faim du pain eucharistique chassait le sommeil loin de ses paupières ; et longtemps avant le jour, elle était agenouillée dans le saint lieu. Plus d'une fois, d'après le P. Pamer, S. J., son confesseur, il arriva que la porte de l'Eglise, fermée par de solides verroux, s'ouvrit d'elle-même devant la jeune fille et se ferma ensuite. Celle-ci se retirait alors dans un coin obscur, jusqu'à ce que le sacristain vint remplir son office.

Avec un soin jaloux, elle bannisait toute pensée d'orgueil, et les compliments sur ses avantages spirituels ou corporels l'effrayaient plus que l'aspect d'un serpent venimeux. " La rougeur au front, dit un de ses biographes, blessée au cœur, elle fuyait alors au plus vite. "

C'est ainsi que s'écoulaient dans la vertu les premiers jours de cette enfant chérie du ciel.

On ne s'étonnera pas qu'une telle âme ait entendu de bonne heure l'appel à la vie parfaite. Une vision vint du reste la confirmer dans ses désirs. Anne avait quatorze ans. Son ange gardien se montra à elle portant d'une main une croix rouge, de l'autre l'habit de Saint-François. " Regarde, mon enfant, dit-il ; c'est l'habit qui t'est préparé. " Anne, convaincue de la volonté divine à son endroit, ne pouvait reculer. Elle s'en ouvrit à son père. Refus absolu. Réduite à se présenter seule au couvent, elle formule sa requête à la supérieure. Nouveau refus. " La maison est trop pauvre, lui dit-on, pour

recevoir des jeunes filles sans fortune. " Deux ans durant, instances renouvelées et toujours inutiles.

Mais Dieu arrive toujours à ses fins, et souvent par les voies les plus imprévues. Il lui plut, en cette occasion, de se servir d'un protestant : le maire de Kaufbeuren. Celui-ci avait rendu un service important à la communauté. La supérieure ne savait comment lui en témoigner sa reconnaissance. Or, il se trouvait que notre protestant connaissait Anne et l'estimait profondément, malgré leur divergence de religion. Instruit de son dessein, il se rend au couvent et demande une place pour sa protégée, " car — ce sont ses propres paroles — il serait grand dommage qu'un ange si innocent dût rester dans le monde. " On ne pouvait refuser.

Au comble de ses vœux, l'heureuse vierge franchissait enfin le seuil de sa nouvelle demeure. Le martyr l'y attendait, figuré par la croix rouge que l'ange du Seigneur lui avait montrée.

III

Une apparition ne tarda pas à préparer la novice à l'orage qui allait fondre sur elle. Elle vit le Sauveur sortir de la cellule de la supérieure, chargé d'une lourde croix. Dieu permit, en effet, que la prieure, se méprenant sur les vertus et le caractère de son inférieure, usât à son égard d'une excessive rigueur. Ses meilleures actions étaient toujours mal interprétées : son amabilité n'était qu'hypocrisie, son humilité qu'insensibilité, sa piété qu'illusion et grimace. Sans s'inquiéter de sa frêle constitution, on la surchargeait de pénibles travaux, réservés jusque-là aux servantes ; on l'écartait de la table commune comme une pestiférée ; les mets les plus mauvais, le pain moisi, la bière gâtée, était souvent son partage.

La pauvre novice souffrait cruellement ; mais sa patience était invincible. Si quelqu'un se permettait en sa présence de blâmer les fâcheux procédés dont elle était la victime, elle alléguait mille excuses. On avait encore trop d'égards, et surtout les intentions étaient droites. La mauvaise nourriture était trop bonne pitance pour une malheureuse comme elle ; c'était une aumône iméritée. Bientôt l'abandon devint à peu près universel. Ses confesseurs eux-mêmes ne lui étaient d'aucun secours, soit prévention, soit désir d'éprouver l'esprit qui la conduisait.

Ainsi s'écoula cette terrible année de probation ; pierre de scandale pour les uns, énigme pour les autres, la victime était prête pour le sacrifice de la profession religieuse. Tant de vertu, en effet, finit par ouvrir les yeux des plus obstinées de ses Sœurs. La sainte novice fut admise à prononcer ses vœux. Après de tels débuts, Sœur Marie-Crescence — ce fut désormais son nom de religion — ne devait plus s'arrêter dans les voies de la plus haute perfection.

(A suivre)